

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-12-23

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : DENOMINATION VOIRIE - IMPASSE DES NOYERS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération du 1^{er} Juillet 2010, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination de voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture des services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de valider le nom de la rue attribué au lotissement TARDY sis 160 Rue de Bellangeon : Impasse des Noyers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de valider le nom de la rue tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/12/2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-12-23****Présents : 16****Votants : 19****Pour : 19**

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ**OBJET : DISTRACTION DE LA FORET COMMUNALE - ONF**

Rapporteur : Mr Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Depuis novembre 1976, une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) est autorisée et a été exploitée sur le lieu-dit « La Grande Meyerie », à Saint Sorlin en Valloire, sur des terrains appartenant en indivision aux communes de Saint Sorlin en Valloire, Epinouze, Manthes et Moras qui font partie à ce jour du domaine forestier sous gestion de l'Office nationale des forêts.

Le site n'accueille plus de déchets depuis le 1er janvier 2017. Mais un projet est sur le point d'aboutir concernant la réouverture du site. Le site aura toujours vocation à stocker des déchets, principalement des déchets inertes issus du BTP, ou non dangereux pour ce qui concerne l'amiante et le plâtre.

La période d'exploitation est prévue sur 15 ans. Elle sera suivie d'une période dite de « post-exploitation » qui consiste à surveiller le site afin de s'assurer de l'absence de nuisance pour l'environnement, pendant 25 à 30 ans au moins.

Dans les dossiers en cours d'instruction par les services de l'État, l'impact environnemental du projet a été pris en compte. Des mesures compensatoires seront mises en œuvre pour compenser les pertes de biodiversité durant la phase d'exploitation. La compensation porte sur les habitats et les espèces similaires à ceux impactés par le projet, qui correspondent à des milieux uniquement ouverts et semi-ouverts. Des mesures complémentaires sont également prévues lors de la remise en état du site. Celles-ci consistent en un enherbement du dôme et de ses flancs, avec des talus inférieurs boisés. Le projet consistant en une surélévation du site actuel, un boisement plus important du dôme et de ses flancs modifierait négativement l'impact visuel.

En conséquence, ce site n'a pas vocation à retrouver une vocation de forêt, que ce soit à court, moyen ou long terme, et des mesures compensatoires sont d'ores et déjà prises en compte par rapport à la biodiversité présente aujourd'hui sur le site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Fait le 20 DEC 2023

ID : 026-212603302-20231213-D02_12_23-DE

PRENDRE ACTE que depuis 47 ans, au lieu-dit « La Grande Meyerie », des terrains appartenant aux communes de Saint Sorlin, Epinouze, et Valloire, affectés à vocation forestière,

PRENDRE ACTE que l'impact environnemental de l'usage de ces terrains est déjà pris en compte dans le dossier de demande d'autorisation d'exploitation, que ce soit durant l'exploitation ou après,

SOLLICITE le préfet de la Drôme afin que les parcelles AN 111, 113, 117, 118, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 135, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 171, 172, 73, 174 et 161 soient distraites du régime forestier,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et toute sollicitation de nature à appliquer la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-12-23

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

**OBJET : ENTRETIEN ET GESTION DES ZAE – ZONE D'ACTIVITES DES EPINES BENITES :
CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Rapporteur : M. Yves CHAREYRE

Il est exposé ce qui suit :

Considérant que la compétence « Actions de développement économique » et en particulier « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » relève de la seule compétence de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017_05_18_17 concernant l'approbation du schéma de zones d'activités de Porte de DrômArdèche,

Vu la délibération 2021_02_11_13 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte de DromArdèche en date du 11 février 2021, relative à l'entretien et la gestion des Zones d'activités,

Vu la convention cadre de gestion signée avec la communauté de communes,

Des modifications de prestations sur les zones, telles que l'éclairage public pour lequel un diagnostic est en cours, vont être étudiées sur l'année 2024. Il est donc proposé de prolonger les conventions cadre pour une durée d'un an, dans les mêmes conditions, pour attendre la finalisation de ces études.

Les modalités de conventionnement se feront par la signature :

- d'un avenant à la convention cadre la prolongeant d'un 1 an supplémentaire, à compter du 1er janvier 2024 ;
- d'un nouveau contrat de prestation particulier valable 1 an à compter du 1er janvier 2024 entre le maire de chaque commune concernée et le président.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

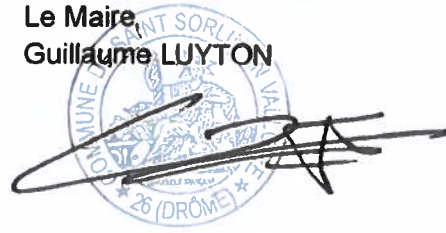
- **DONNE SON ACCORD** pour la prolongation d'une année en 2024 de la convention cadre d'entretien et de gestion des zones d'activités par voie d'avenant,
- **DONNE DELEGATION** au Maire pour signer le contrat de prestations annuel pour l'année 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le **20 DEC. 2023**
ID : 026-212603302-20231213-D03_12_23-DE

Le Maire
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D10-12-23

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DETR SUITE AUX INONDATIONS DU 18/09/2023

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite aux inondations qui ont eu lieu le 18 Septembre 2023 sur notre commune, notre collectivité a engagé des frais en urgence pour remettre en état les voiries.

Certaines réparations n'ont pas pu être réalisées dans l'immédiat et devront être effectuées ultérieurement. Le coût total de ses dépenses engagées et prévues s'élève à 139 820.99 € HT.

Il convient de détailler le plan de financement :

Dépenses - Travaux		Recettes - Subvention	
Type de dépense	Montant HT	Type de subvention	Montant
Voirie	129 714.09 €	DETR (40%)	55 928.40 €
Bâtiments communaux	10 106.90 €	DEPT	50 783.36 €
		Fonds propres (20 %)	33 109.23 €
Total dépenses	139 820.99 €	Total recettes	139 820.99 €

Total subventions = 106 711.76 € HT soit environ 80 % sur un montant des travaux de 139 820.99 € HT
Apport de la collectivité, autofinancement sur fonds propres = 33 109.23 € HT soit environ 20 % sur 139 820.99 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de la préfecture de 55 928.40 € au titre de la DETR sur un montant de travaux de 139 820.99 € HT au taux de 40 %.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-12-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : CONVENTION AVEC LA CCPDA POUR MARCHÉ DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT – TRAVERSEE DU VILLAGE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON,

Contexte

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, des travaux de mise en séparatif des réseaux sont à réaliser sur la commune. Cette opération intervient dans le cadre des travaux d'aménagement et de requalification du centre village et seront conduits en même temps que les travaux d'eaux pluviales (infiltration) et de terrassements portés par la commune.

Pour faciliter l'organisation du chantier, la Communauté de communes et la commune de St Sorlin en Valloire peuvent se coordonner pour consulter les entreprises sous la forme d'un groupement de commande.

Convention de groupement de commande

Il est proposé de signer une convention de groupement de commande avec la Communauté de communes Porte de DrômArdèche pour la réalisation de la consultation des entreprises de travaux pour le lot assainissement – eaux pluviales – terrassement.

Ce lot fera partie du marché global d'aménagement de la commune comportant 3 autres lots.

Compte tenu du poids financier de la part relative aux travaux communaux, il est proposé que la commune soit coordinatrice du groupement de commande. Elle aura à sa charge le montage global du marché de consultation. La Communauté de communes se chargera de fournir les pièces techniques relatives à l'assainissement et donnera son avis sur les pièces administratives la concernant. Chaque membre du groupement délibérera, signera le marché et sera responsable de son exécution jusqu'à la réception des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **APPROUVE** le projet de convention de groupement de commande pour le marché de travaux de mise en séparatif du centre village
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023


Le Maire,
Guillaume LUYTON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-12-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » AVEC LA CCPDA

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON,

Au préalable du transfert de la compétence réseaux d'assainissement, le Conseil Municipal a délibéré le 14 novembre 2019 pour approuver les modalités de transfert de la compétence réseaux d'assainissement à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche. La délibération liste dans son annexe l'ensemble des opérations à réaliser sur les communes pour la période 2020/2029. La Conseil Communautaire avait délibéré au préalable le 13 juin 2019.

A la demande de la commune, un premier avenant à la convention avait été réalisé afin d'ajouter les travaux de réhabilitation secteur Bellangeon. La programmation de travaux était la suivante :

Intitulé des opérations SAINT SORLIN EN VALLOIRE	Coût de l'opération € HT	Montant estimé des subventions (30%)	Montant estimé du fonds de concours	Période de réalisation prévue au PPI
Reprise d'un branchement et ITV préalable RD483	4 000			2021
Remplacement du réseau quartier des Gauds	5 000			2021
Commune : Réhabilitation de 22 regards de visite	11 000			2021
Total SAINT SORLIN EN VALLOIRE < 30 000 € HT	20 000			
Remplacement route d'Anneyron	56 000	16 800	9 800	2024-2025
Extension réseau eaux usées et pluviales _ Route de Moras	57 000	17 100	9 975	2024-2025
Réhabilitation réseau Bellangeon	45 940	0	11 485	2020-2021
Réseau de transfert vers la nouvelle STEP*	240 000	72 000	42 000	2019-2020
Total SAINTSORLIN EN VALLOIRE > 30 000 € HT	388 940	105 900	73 280	

La commune porte un projet de requalification du centre bourg. Des inspections télévisées ont été réalisées dans ce cadre et ont révélé un réseau d'assainissement en mauvais état. Il est à réhabiliter.

A la demande de la commune, il est proposé de modifier la programmation pluriannuelle des investissements de la manière suivante :

Intitulé des opérations SAINT SORLIN EN VALLOIRE	Coût de l'opération € HT	Montant estimé des subventions (30%)	Montant estimé du fonds de concours	Période de réalisation prévue au PPI
Reprise d'un branchement et ITV préalable RD483	4 000			2021
Remplacement du réseau quartier des Gauds	5 000			2021
Commune : Réhabilitation de 22 regards de visite	11 000			2021
Total SAINT SORLIN EN VALLOIRE < 30 000 € HT	20 000			
Réseau de transfert vers la nouvelle STEP*	240 000	72 000	42 000	2020-2021
Réhabilitation réseau Bellangeon	45 940	0	11 485	2022
Centre village / route d'Anneyron : remplacement réseau	206 000	61 800	36 050	2024
Extension réseau eaux usées et pluviales _ Route de Moras	57 000	17 100	9 975	2024-2025

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

20 DEC. 2023

ID : 026-212603302-20231213-D05_12_2023-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** la modification du programme de travaux de la commune du Saint Sorlin en Valloire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative au transfert de la compétence réseaux

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-12-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 5 – OPERATION 252 TRAVERSEE DU VILLAGE

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du projet de la traversée du Village et afin de pouvoir régler les frais d'études engagés, il convient d'inscrire des crédits au budget. Il est proposé la décision modificative suivante :

TRAVERSEE DU VILLAGE		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Comptes de dépenses		
2151 - Opération 252 Traversée du Village		66 500 €
21534 – Opération 259 Enfouissement réseaux	34 000 €	
2138 – Op 254 Département	18 500 €	
2115 – Op 260 Pole Culturel	14 000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D07-12-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 6 – OPERATION 271 DEGATS SUITE INONDATIONS

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin de pouvoir réparer les dégâts causés par les inondations du 18 Septembre 2023, il convient d'inscrire des crédits au budget. Il est proposé la décision modificative suivante :

DEGATS SUITE INONDATIONS		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Comptes de dépenses		
2151 – Op 271 Dégâts Suite inondations		14 100 €
21568 – Op 55 Poteaux incendie	2 500 €	
2151 – Op 66 Travaux voirie	3 200 €	
2151 – Op 139 Cœur de Village	8 400 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D08-12-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 7 – LITIGE ONF

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du litige ONF concernant les frais de garderie Forêt indivise, il convient d'inscrire des crédits au budget. Il est proposé la décision modificative suivante :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Comptes de dépenses		
4541 – Travaux d'office : dépenses		20 000 €
21318 - Opération 268 Organigramme	10 000 €	
2158 – Opération 269 Tableau électrique	10 000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



**REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D09-12-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS INTEMPERIES SUITE AUX INONDATIONS DU 18/09/2023

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite aux inondations qui ont eu lieu le 18 Septembre 2023 sur notre commune, notre collectivité a engagé des frais en urgence pour remettre en état les voiries.

Certaines réparations n'ont pas pu être réalisées dans l'immédiat et devront être effectuées ultérieurement. Le coût total de ses dépenses engagées et prévues s'élève à 126 958.39 € HT.

Il convient de détailler le plan de financement :

Dépenses - Travaux		Recettes - Subvention	
Type de dépense	Montant HT	Type de subvention	Montant
Voirie	126 774.09 €	DETR (40%)	50 783.36 €
Bâtiments communaux	184.30 €	DEPT (40 %)	50 783.36 €
		Fonds propres (20 %)	25 391.67 €
Total dépenses	126 958.39 €	Total recettes	126 958.39 €

Total subventions = 101 566.72 € HT soit 80 % sur un montant des travaux de 126 958.39 € HT
Apport de la collectivité, autofinancement sur fonds propres = 25 391.67 € HT soit 20 % sur 126 958.39 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention du département de 50 783.36 € au titre du Fonds Intempéries sur un montant de travaux de 126 958.39 € HT au taux de 40 %.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la prise en compte de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le **20 DEC. 2023**
ID : 026-212603302-20231213-D05_12_23-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D11-12-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : APPROBATION BUDGET PREVISIONNEL TRAVERSEE DU VILLAGE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il vous est proposé d'approuver le projet de la traversée du village pour un montant de 2 692 930.56 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet de la traversée du village pour un montant de 2 692 930.56 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D12-12-23

Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il vous est proposé de solliciter des subventions auprès de la CCPDA, de l'ARS, de la DETR, du Département et de la Région.

Plan de financement :

Dépenses - Travaux		Recettes - Subvention	
Type de dépense	Montant HT	Type de subvention	Montant
Lot 1 : Terrassement - Réseaux	1 112 540.40	DETR (25% de 500 000 € HT)	125 000.00 €
Lot 2 : Voirie - Marquage	596 107.16	DEPT (30%)	807 879.17 €
Lot 3 : Revêtements - Maçonnerie	834 152.00	REGION (40% de 500 000 € HT)	200 000.00 €
Lot 4 : Mobilier – Espaces Verts	150 131.00	CCPDA (Fonds de concours)	108 159.00 €
		CCPDA (Fonds « Végétalisons »)	30 000.00 €
		Agence de l'Eau	315 000.00 €
		Fonds propres	1 106 892.39 €
Total dépenses	2 692 930.56 €	Total recettes	2 692 930.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour un montant de 125 000 € HT,

Sollicite l'attribution d'une subvention du Département pour un montant de 807 879.17 € HT,

Sollicite l'attribution d'une subvention de la Région pour un montant de 200 000 € HT,

Sollicite l'attribution d'une subvention de la Communauté de Communes pour un montant de 138 159 € HT,

Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour un montant de 315 000 € HT,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023


Le Maire,
Guillaume LUYTON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/12/2023

COMMUNE DE SAINT-SORLIN EN VALLOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le **20 DEC. 2023**
ID : 026-212603302-20231213-D13_03_23-DE

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE POUR FINANCIER LEUR PROJET – JEUX PARALYMPIQUE 2024

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Le collège nous sollicite pour l'aider à financer leur projet d'emmener une classe aux jeux paralympiques de Paris en 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 100 euros par enfant de Saint Sorlin.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : MISE EN PLACE DU TARIF COLUMBARIUM AU 01/01/2024

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite à la future installation du columbarium prévue début d'année, il convient d'établir un tarif à compter du 01/01/2024 pour cette nouvelle structure.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** le tarif du columbarium à 1200 € par case pour 15 ans à compter du 1^{er} Janvier 2024,
- **APPROUVE** le renouvellement au bout des 15 ans au même tarif que les cavurnes existantes soit 250 € pour 15 ans et 450 € pour 30 ans supplémentaires,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour faire appliquer ce tarif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D15-12-23

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 19

L'an deux mille vingt-trois le 13 Décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 Décembre 2023

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Vincent LACAZE à Mme Laurence DELBECQ – M. Damien BRUNET à Mme Laurence DELBECQ – M. Georges VELUIRE à Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

OBJET : MISE A JOUR DES TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01/01/2024

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il convient de mettre à jour les tarifs en vigueur sur la commune :

	Ancien tarif	Nouveau tarif au 01/01/2024
SERVICE PERISCOLAIRE		
<i>CANTINE</i>		
Cantine Maternelle	4.62 €	4.62 €
Cantine Primaire	4.73 €	4.73 €
Cantine Adulte	6.41 €	6.41 €
Cantine Majoré	7.35 €	7.35 €
<i>GARDERIE</i>		
Garderie du matin	1.30 €	1.30 €
Garderie du matin Majoré	2.40 €	2.40 €
Garderie du soir	2.40 €	2.40 €
Garderie du soir Majoré	3.40 €	3.40 €
LOCATION SALLES		
<i>FOYER MUNICIPAL</i>		
Locales - 1 JOUR	150.00 €	200.00 €
Exterieurs - 1 JOUR	250.00 €	300.00 €
Locales - 2 JOURS	200.00 €	300.00 €
Exterieurs - 2 JOURS	400.00 €	500.00 €
<i>SALLE POLYVALENTE ou ANNEXE</i>		
Locales - 1 JOUR	300.00 €	400.00 €
Exterieurs - 1 JOUR	550.00 €	700.00 €

Exterieurs - 2 JOURS	700.00 €	
ENTRETIEN SALLES		
SALLE POLYVALENTE	150.00 €	150.00 €
SALLE ANNEXE	100.00 €	100.00 €
FOYER MUNICIPAL	75.00 €	75.00 €
DROIT DE PLACE		
Tarif pour cirque (pour 4 jours de présence)	100.00 €	150.00 €
Tarif pour forains	1.00 € le ml + 1.50 € d'accès à l'électricité	Emplacement sur la vogue : 0 €
		Emplacement caravane personnelle : 15 € / caravane
Marché	30 € pour 10ml max + 10.00 € d'accès à l'électricité	0 €
JARDINS ST SORLIN		
Tarif par lot	21 €	25 €
CAVURNES COLUMBARIUM ET CONCESSIONS CIMETIERE		
Cavernes (15 Ans)	250 €	250 €
Cavernes (30 Ans)	450 €	450 €
Concessions cimetière (30 ans)	Place Simple (120 €)	Place Simple (500 €)
	Place Double (240 €)	Place Double (700 €)

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le **20 DEC. 2023**

ID : 026-212603302-20231213-D15_12_23-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs à appliquer au 01/01/2024 tel que présentés ci-dessus.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 13 Décembre 2023

Le Maire,
Guillaume LUYTON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 13/12/2023